

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officiel des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 146-25
Le 14 novembre 2025

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
MEG Energy Corp. (MEG)
Plan d'arrangement

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Cenovus Energy Inc. (TSX : CVE; NYSE : CVE) (« Cenovus ») et MEG Energy Corp. (TSX : MEG) (« MEG ») ont annoncé le 13 novembre 2025, la réalisation de leur convention d'arrangement.

Conformément aux modalités de l'arrangement, les actionnaires non élus de MEG Energy Corp. recevront 0,6041 actions de Cenovus Energy Inc. et 15,00\$ CA en espèces pour chaque action ordinaire de MEG Energy Corp. échangée.

Les actions ordinaires de MEG Energy Corp. seront radiées de la cote de la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés le 14 novembre 2025.

CDCC - Détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur MEG seront rajustées comme suit:

- **DATE PRÉVUE D'ENTRÉE** **17 novembre 2025**
EN VIGUEUR :
- **SYMBOLES** **DES** **MEG deviendra CVE1**
OPTIONS:
- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :** **100**

- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CVE1 CONTRAT:**
 - i) 60 actions ordinaires de Cenovus Energy Inc. (CVE);
 - ii) 1500,00\$ CA;
 - iii) un montant en espèces équivalent à 0,41 (100 x 0,0041) actions ordinaires de Cenovus Energy Inc. (CVE)

Le montant sera confirmé dans le cadre d'une nouvelle circulaire.

- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangé
- **NOUVEAU CUSIP :** 15135U 10 9 (CVE)
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 250,000 contrats

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.

La Bourse - Détails du rajustement:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système négociation de SOLA par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options MEG seront transférées à la classe d'options CVE1 qui constitue le nouveau livrable.

Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
MEG	CVE1

Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Patrick Desjardins
Directeur - Opérations de Marchés Dérivés